



Le taux annuel d'inflation en hausse de 3.6% à 3.7%

Au mois d'avril 2023, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.9% sous l'effet de la hausse des prix de certains services, déclenchée notamment par l'indexation des salaires au 1^{er} avril. A cela s'ajoute un effet saisonnier à la hausse pour les frais de voyage, ainsi que l'augmentation continue des prix de l'alimentation.

L'inflation mensuelle provient en grande partie de la poussée des prix des services qui gagnent 1.6% en un mois. Les tarifs des maisons de retraite et de soins augmentent de 2.5% à partir du 1^{er} avril. En outre, les prix des services d'entretien et de réparation du logement ont progressé de 2.2%. Des hausses de prix ont également été relevées dans le secteur de la restauration (+0.6%) et de l'assurance habitation (+3.2%). Par ailleurs, la tarification des services médicaux et dentaires est mécaniquement liée à l'indexation des salaires.

En raison des vacances de Pâques, des mouvements saisonniers ont une forte influence inflationniste sur le résultat. Ainsi, les prix des billets d'avion se sont envolés de 32.2% par rapport au mois de mars. Pour les voyages à forfait le décollage des prix s'élève à 21.2%.

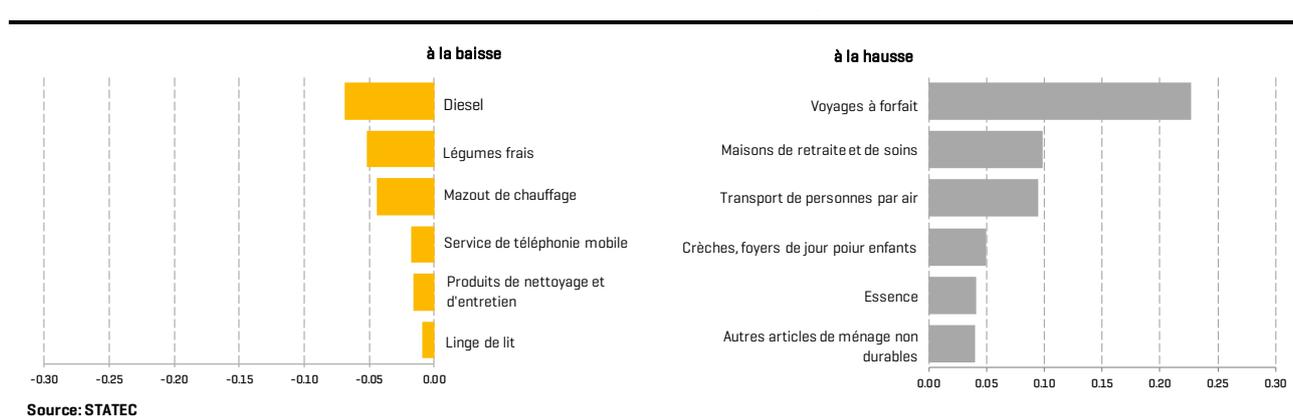
Les prix des produits alimentaires poursuivent leur tendance à la hausse ininterrompue depuis octobre 2021 et gagnent encore 0.4% en comparaison mensuelle ce mois-ci. Les plus fortes hausses par rapport au mois précédent sont constatées pour les céréales pour petit déjeuner (+4.3%), le yaourt (+2.5%) et les fruits frais (+1.6%). Les prix des légumes frais (-6.4%) et de la nourriture pour bébés (-3.2%) se sont par contre repliés par rapport à mars. Des hausses de prix ont également été relevées pour les boissons alcoolisées : le vin augmente de 3.5% et la bière de 2.1% par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 12.7%.

L'agrégat des produits pétroliers perd 1.3 % par rapport au mois de mars. La facture s'allège de 5.0% par rapport au mois précédent pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout. À la pompe, le prix du Diesel recule de 4.8% tandis que le prix du litre d'essence gagne 2.8% en un mois. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont inférieurs de 13.5% par rapport à avril 2022.

Des baisses de prix ont été enregistrées en avril pour les services de téléphonie mobile (-2.6%), les plantes et fleurs (-2.1%), les articles de ménage en textiles (-1.3%) et la bijouterie (-0.5%).

Le taux annuel d'inflation se fixe à 3.7% contre 3.6% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.3 point de pourcentage et s'établit à 4.9% en avril. L'indice général du mois d'avril exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 119.99 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 970.01 à 972.61 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 988.75 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(avril 2023/avril 2022)	(avril 2023/mars 2023)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	12.47	0.52
Boissons alcoolisées et tabac	6.43	1.70
Articles d'habillement et chaussures	5.51	0.65
Logement, eau, électricité et combustibles	-0.68	0.20
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6.91	0.42
Santé	4.36	1.04
Transports	0.16	0.72
Communications	-0.07	-0.52
Loisirs, spectacles et culture	5.81	3.33
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.49	0.88
Biens et services divers	1.40	1.31
Indice général	3.69	0.91

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mai 2023 seront publiés le 7 juin 2023, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 1 juin 2023.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

